

Prérequis

- Avoir une connaissance du cheval + disposer d'un niveau de pratique équestre (ou correspondant à une capacité de niveau galop 5).
- Attester d'une expérience professionnelle en qualité d'artiste (personne ayant acquis les bases artistiques et équestres)
- Avoir un projet professionnel dans le domaine des arts équestres.
- Avoir une bonne condition physique.



Évaluation par le jury

Selon le certificat de compétences :

- Mise en situation réelle ou simulée d'un ou plusieurs numéros ou spectacles équestres réalisés par le candidat (Certificat n°1)

ou

- Projet de création réalisé par le candidat (Certificat n°2)



Délibération du jury



Délivrance du certificat de compétences par le certificateur (CNAC)

Entretien avec le candidat